

## LA QUESTION DE LA SEMAINE :

### L'apport de titres détenus dans un PEA à une société holding

*L'un de vos clients détient dans un PEA ouvert le 20/04/2001 une part minoritaire des actions d'une SAS valorisée à l'origine 92 500 euros (i.e. détention participation 4 %). La valeur actuelle de ces titres serait de plusieurs centaines de milliers d'euros. Celui-ci souhaiterait apporter ces titres à une société Holding et s'interroge sur les conséquences fiscales de cette opération.*

#### Commentaires :

##### 1) Réalisation de l'opération à partir du PEA :

L'apport de titres, placés dans un PEA, à une société soumise à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent n'entraîne pas la clôture du plan à la double condition :

- que les titres reçus en contrepartie de cet apport soient eux-mêmes éligibles au plan et qu'ils soient inscrits sur le compte-titres du plan ;
- et que la soulte reçue, le cas échéant, à l'occasion de cet apport, soit portée au crédit du compte espèces du plan.

Dans ce cas, la plus-value d'apport est considérée comme intervenant dans le cadre de la gestion normale du plan et bénéficie, toutes les autres conditions étant par ailleurs remplies, de l'exonération d'impôt sur le revenu attachée au PEA dans les conditions de droit commun.

En l'espèce, l'apport à la Holding des titres de la SAS détenus dans le PEA, ne remettrait pas en cause les règles de fonctionnement du PEA et n'entraînerait pas sa clôture, si les conditions ci-dessus sont remplies.

Dans le cas contraire, cette opération serait constitutive d'un manquement aux règles de fonctionnement du plan qui entraînerait sa clôture.

##### 2) Fiscalité du PEA en cas de retrait :

- Retrait après 5 ans :

Lorsque le retrait intervient sur un PEA d'une durée comprise entre 5 et 8 ans, il entraîne la clôture du plan.

En revanche, après 8 ans, le retrait n'entraîne plus la clôture du plan, mais il n'est plus possible de réaliser de nouveaux versements.

Les retraits ou rachats après 5 ans sont exonérés d'impôt sur le revenu mais restent soumis aux prélèvements sociaux.

Votre client ayant ouvert ce PEA le 20/04/2001, sa clôture serait réalisée, le cas échéant, après 8 ans de détention.

Ainsi, les gains des titres de la SAS seraient seulement soumis aux prélèvements sociaux, ventilés selon les dates des gains réalisés sur les titres.

En ce qui concerne le taux des prélèvements sociaux, il convient, selon l'instruction du 26 décembre 2005, de ventiler les gains réalisés sur le PEA depuis son ouverture aux différents taux en vigueur au moment où ces gains ont été constatés.

Taux cumulé des prélèvements sociaux :

Date d'acquisition du gain sur le PEA	Taux cumulé des prélèvements sociaux
Avant le 01/02/1996	0,0 %
Entre le 01/02/1996 et le 31/12/1996	0,5 %
Entre le 01/01/1997 et le 31/12/1997	3,9 %
Entre le 01/01/1998 et le 30/06/2004	10,0 %
Entre le 01/07/2004 et le 30/12/2004	10,3 %
Entre le 01/01/2005 et le 31/12/2008	11,0 %
Entre le 01/01/2009 et le 31/12/2010	12,1 %
Entre le 01/01/2011 et le 30/09/2011	12,3 %
Entre le 01/10/2011 et le 30/06/2012	13,5 %
Depuis le du 01/07/2012	15,5 %

Point particulier lié à la valorisation des titres non cotés :

Lors de l'inscription des titres de la SAS sur le PEA le 20/04/2001, ceux-ci ont été inscrits pour une valeur de 92 500 euros. La valeur actuelle de ces titres serait, selon vos informations, de plusieurs centaines de milliers d'euros, ce qui engendrerait une forte plus-value.

Dans la mesure où cette plus-value serait exonérée d'IR (cf ci-avant), l'administration fiscale pourrait rechercher si la valorisation des titres à l'inscription n'était pas une valeur de convenance. En effet, pour déterminer la valeur de titres non cotés, l'administration fiscale dispose de plusieurs méthodes d'évaluation.

Afin d'éviter tout redressement, il faudra que vos clients puissent justifier avoir eu recours à un expert ou des méthodes de valorisation retenues à l'époque et à l'occasion de l'apport.

**Banque Privée 1818**

Pôle « Solutions Patrimoniales »  
Département Ingénierie Patrimoniale

50 Avenue Montaigne  
75008 PARIS

[www.banqueprivée1818.com](http://www.banqueprivée1818.com)

**Sélection 1818**

Contact commercial : 01.58.19.70.23

[contact@selection1818.com](mailto:contact@selection1818.com)

50 Avenue Montaigne  
75008 PARIS

[www.selection1818.com](http://www.selection1818.com)